

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 07 novembre 2025 / Date d'affichage : 07 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Thibault PUGNAT, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ.

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), Mr Jacques ZIRNHILT (pouvoir donné à Monsieur le Maire)

Secrétaire de séance : Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET

Délibération du Conseil Municipal n°2025-090**CIMETIERE ET COLUMBARIUM**

- Mise à jour de la tarification des cases, des concessions et des caveaux préfabriqués pour 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-7 et suivants, les articles R2213-2 et suivants, l'article L.2223-18-2,

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants,

Vu le règlement du cimetière.

Monsieur Fabrice DEVERLY, adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser la tarification des cases de columbarium au cimetière.

Le Conseil Municipal, son Adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

FIXE les tarifs de l'année 2026 comme suit :

		2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024 -avril 2025 pour mémoire	Depuis avril 2025 pour mémoire	2026
Columbarium (Affectée au moment effectif de son utilisation)	Affectation d'1 case de dimensions 33x32x32 cm pour 30 ans	/	/	/	780 €	780 €
	Affectation d'1 case de dimensions 50 x32x32 cm pour 30 ans	1 060 €	1 130 €	1 180 €	1 180 €	1 180 €
	Affectation d'1 case de dimensions 33x32x32 cm Temporaire pour 15 ans	/	/	/	390 €	390 €
	Affectation d'1 case de dimensions 50 x32x32 cm Temporaire pour 15 ans	/	/	590 €	590 €	590 €
Cimetière : Concessions renouvelables (Affectées au moment effectif	Trentenaire (Caveau 2 places)	425 €	455 €	470 €	470 €	470 €
	Temporaire (caveau 2 places pour 15 ans)	/	/	235 €	235 €	235 €

de leur utilisation)	Trentenaire (Pleine terre 1 place de 1mxn0,8mx1,20m) pour un enfant dont le décès est survenu avant son sixième anniversaire	/	/	470 €	470 €	470 €
	Temporaire (Pleine terre 1 place pour 15 ans de 1mxn0,8mx1,20m) pour un enfant dont le décès est survenu avant son sixième anniversaire	/	/	235 €	235 €	235 €
	Temporaire 15 ans pleine terre 1 place	425 €	455 €	470 €	470 €	470 €
Cimetière : Caveaux (Affectés au moment effectif de leur utilisation)	2 places de 2,30m x 1m	2 130 €	2 250 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €

Tarifs en euros TTC - Se référer au règlement du cimetière

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 21 novembre 2025
Affiché le : 21 novembre 2025

Fait à CORDON, le 21 novembre 2025
Le Maire

Le Secrétaire de Séance,



M. François PARIS

Mr. Daniel BOTTOLLIER-CURTET

